



Annecy,  
le 15 décembre 2005

## Repérage de l'amiante dans les bâtiments agricoles : un diagnostic au meilleur coût avec la FDSEA Haute-Savoie !

Dans le cadre de la réglementation qui prévoit que chaque propriétaire de bâtiment agricole construit avant le 1/7/1997 doit faire réaliser un Diagnostic Technique Amiante (DTA) avant la fin de l'année 2005, nous avons constaté que les opérateurs privés n'hésitaient pas à afficher des prix prohibitifs sur un marché pour le moins anarchique.

Il nous a semblé important, en tant que syndicat, de conduire un appel d'offre pour obtenir un prix de groupe à travers une démarche collective avec la Savoie. C'est ainsi que nous avons pu négocier, avec des opérateurs locaux, un DTA à 100 euros TTC, quel que soit le nombre et la surface des bâtiments à diagnostiquer.

Cette offre est bien entendu réservée à nos adhérents agriculteurs ; elle correspond en réalité au coût d'un DTA pour un studio, soit une économie de plusieurs centaines d'euros par prestation.

Plus de 250 exploitations agricoles du département ont déjà pu en profiter, encore un avantage direct de la FDSEA !

Face à une nouvelle vague de demandes, nous sommes en train de programmer une nouvelle tournée de diagnostics en février. Selon le nombre d'inscrits, les tarifs se situeront entre 100 et 125 euros TTC.

Source : FDSEA 74

